

# ATTESTATION

## (1) d'examen CE de type

### (2) Des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles - Directive 94/9/CE

(3) Attestation d'examen CE de type numéro: **DEKRA 11ATEX0257 X** Édition numéro: 1

(4) Appareil: **Transmetteur de gaz type GTR 210**

(5) Fabricant: **ADOS GmbH**

(6) Adresse: **Trierer Strasse 23-25, D-52078 Aachen, Allemagne**

(7) Cet appareil ainsi que ses variantes éventuelles acceptées est décrit dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités en annexe.

(8) DEKRA Certification B.V., organisme notifié sous la référence 0344 conformément à l'article 9 de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994, certifie que cet appareil est conforme aux exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé pour la conception et la construction d'appareils et de systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, données dans l'annexe II de la Directive.

Les vérifications et les épreuves figurent dans le rapport confidentiel N°. 214051100.

(9) Le respect des exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé est assuré par la conformité aux normes suivantes:

**EN 60079-0 : 2009**  
**EN 60079-11 : 2007**

**EN 60079-1 : 2007**  
**EN 60079-18 : 2009**

**EN 60079-7 : 2007**

(10) Le signe "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation, indique que cet appareil est soumis aux conditions particulières relatives à une utilisation en toute sécurité, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type porte uniquement sur la conception, l'examen et les essais de l'appareil spécifié conformément à la directive 94/9/CE. Les exigences supplémentaires de cette directive s'appliquent au processus de fabrication et à la fourniture de l'appareil. Ces derniers ne sont pas couverts par l'attestation.

(12) Le marquage de l'appareil devra comporter les mentions suivantes:



**II 2 G Ex d e ia mb IIC T4 Gb**

Cette attestation est éditée le 13 avril 2012 et, pour autant qu'elle s'applique, devra être reconsidérée avant la date de cessation de la présomption de la conformité des normes ou une des normes mentionnées ci-dessus comme transmis dans le Journal officiel de l'Union européenne.

DEKRA Certification B.V.

M. Erdhuizen  
Responsable Certification

(13) **ANNEXE**

(14) **à l'attestation d'examen CE de type DEKRA 11ATEX0257 X**

Édition N°. 1

(15) **Description**

Le transmetteur de gaz type GTR 210 sert à la détermination des gaz et des vapeurs inflammables en air dans des conditions atmosphériques. Les valeurs de mesure et le statut du transmetteur de gaz sont lisibles sur l'écran.

Un capteur, protégé par une enveloppe antidéflagrante "d", est intégré dans le boîtier de l'instrument de mesure, doté de types de protection par encapsulation "mb", par sécurité renforcée "e" et par sécurité intrinsèque "ia". Le capteur comporte un dispositif respiratoire en métal frité.

Plage de température ambiante -25 °C à +55 °C.

**Caractéristiques électriques**

Alimentation	:	24 VDC, 200 mA
Signal de sortie	:	4 - 20 mA
Détecteur	:	9,7 W max.

**Instructions d'installation**

Les consignes d'installation fournies avec l'équipement doivent être scrupuleusement suivies afin de garantir un fonctionnement en toute sécurité.

(16) **Rapport d'essai**

N°. 214051100.

(17) **Conditions particulières relatives à une utilisation en toute sécurité**

Courant présumé de court circuit maximum autorisé au point d'alimentation : 1500 A.

(18) **Exigences essentielles pour la sécurité et la santé**

Couvertes par les normes énumérées sous (9).

(19) **Documents descriptifs**

Comme mentionné dans le rapport d'essai N° 214051100.

# ATTESTATION

## (1) d'examen CE de type

(2) Des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles - Directive 94/9/CE

(3) Attestation d'examen CE de type numéro: **DEKRA 11ATEX0257 X** Édition numéro: 2

(4) Appareil: **Transmetteur de gaz type GTR 210 Ex**

(5) Fabricant: **ADOS GmbH**

(6) Adresse: **Trierer Strasse 23-25, D-52078 Aachen, l'Allemagne**

(7) Cet appareil ainsi que ses variantes éventuelles acceptées est décrit dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités en annexe.

(8) DEKRA Certification B.V., organisme notifié sous la référence 0344 conformément à l'article 9 de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994, certifie que cet appareil est conforme aux exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé pour la conception et la construction d'appareils et de systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, données dans l'annexe II de la Directive.

Les vérifications et les épreuves figurent dans le rapport confidentiel N° NL/DEK/ExTR11.0106/\*\*.

(9) Le respect des exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé est assuré par la conformité aux normes suivantes:

**EN 60079-0 : 2012**  
**EN 60079-11 : 2012**

**EN 60079-1 : 2007**  
**EN 60079-18 : 2009**

**EN 60079-7 : 2007**

(10) Le signe "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation, indique que cet appareil est soumis aux conditions particulières relatives à une utilisation en toute sécurité, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type porte uniquement sur la conception, l'examen et les essais de l'appareil spécifié conformément à la directive 94/9/CE. Les exigences supplémentaires de cette directive s'appliquent au processus de fabrication et à la fourniture de l'appareil. Ces derniers ne sont pas couverts par l'attestation.

(12) Le marquage de l'appareil devra comporter les mentions suivantes:



**II 2 G Ex d e ia mb IIC T4 Gb**

Cette attestation est éditée le 15 mai 2013 et, pour autant qu'elle s'applique, devra être reconsidérée avant la date de cessation de la présomption de la conformité des normes ou une des normes mentionnées ci-dessus comme transmis dans le Journal officiel de l'Union européenne.

DEKRA Certification B.V.

M. Erdhuizen  
Responsable Certification

(13) **ANNEXE**

(14) **à l'attestation d'examen CE de type DEKRA 11ATEX0257 X**

Édition N°. 2

(15) **Description**

Le transmetteur de gaz type GTR 210 Ex sert à la détermination des gazes et des vapeurs inflammables en air en conditions atmosphériques. Les valeurs de mesure et le statut du transmetteur de gaz sont lisibles sur l'écran.

Un capteur, protégé par une enveloppe antidéflagrante "d", est intégré dans le boîtier de l'instrument de mesure, doté de types de protection par encapsulation "mb", par sécurité renforcée "e" et par sécurité intrinsèque "ia". Le capteur comporte un dispositif respiratoire en métal frité.

Le boîtier du transmetteur assure un degré de protection IP 66 selon la norme EN 60529.

Plage de température ambiante -25 C à +60 C.

**Caractéristiques électriques**

Circuit d'alimentation	:	24 VDC, 200 mA
Circuit de mesure	:	4 - 20 mA
Détecteur	:	9,7 W max.

**Instructions d'installation**

Les consignes d'installation fournies avec l'équipement doivent être scrupuleusement suivies afin de garantir un fonctionnement en toute sécurité.

(16) **Rapport d'essai**

N°. NL/DEK/ExTR11.0106/\*\*.

(17) **Conditions particulières relatives à une utilisation en toute sécurité**

Courant présumé de court circuit maximum autorisé au point d'alimentation : 1500 A.

(18) **Exigences essentielles pour la sécurité et la santé**

Couvertes par les normes énumérées sous (9).

(19) **Documents descriptifs**

Comme mentionné dans le rapport d'essai N° NL/DEK/ExTR11.0106/\*\*.

# Attestation d'examen de type UE

## Avenant 03

Dispositif ayant une fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions  
Directive 2014/34/UE

N° de l'attestation d'examen de type UE : **BVS 12 ATEX G 001 X**

Produit : **Gas Transmitter type GTR 210**

Fabricant : **ADOS GmbH**

Adresse : **Trierer Str. 23-25, 52078 Aachen, Allemagne**

Le présent avenant complète l'attestation d'examen de type CE n° BVS 12 ATEX G 001 X par les produits qui ont été définis, développés et construits conformément à la spécification de l'annexe à l'attestation. Les compléments sont définis dans l'annexe au présent certificat et dans la documentation afférente.

L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément à l'article 17 de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014, atteste que l'appareil satisfait aux principales exigences de sécurité et de santé pour la conception et la construction de produits destinés à être utilisés en atmosphères explosives conformément à l'Annexe II de la directive.

Les résultats de l'examen sont consignés dans le rapport d'essai confidentiel n° PFG 41300212P NIII. Les principales exigences de santé et de sécurité sont remplies en ce qui concerne la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions en tenant compte de :

**EN 50104:2010**  
**EN 50271:2010**

Si le numéro d'attestation est suivi du signe « X », l'annexe de la présente attestation avise de conditions spéciales pour la sécurité d'utilisation du produit.

La présente attestation d'examen de type UE concerne uniquement la conception et la construction des produits décrits.

Des exigences supplémentaires de la directive qui ne sont pas couvertes par la présente attestation sont applicables au processus de production et à la distribution des produits.

Le repérage du produit doit comporter les indications suivantes :



**II 2 G Ex db e ia mb IIC T4 Gb**

**GTR 210 Ex**

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 8 octobre 2019

Signé: Kilisch

Directeur

13 **Annexe de l'**

14 **attestation d'examen de type UE**

**BVS 12 ATEX G 001 X**  
**Avenant 03**

15 **Description du produit**

15.1 **Objet et type**

Gas Transmitter type GTR 210 dans les versions GTR 210 Ex, GTR 210 Standard et GTR 210 Comfort, variantes IP54 et IP66

15.2 **Description**

Motif de l'avenant :

Examen de la version GTR 210 Ex, variante IP66, pour la mesure de l'oxygène.

Description des variantes du produit :

Le Transmitter type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variante IP66, est un appareil fixe destiné à la mesure de l'oxygène. La mesure s'effectue avec un capteur électrochimique. Une interface 4-20 mA à 3 conducteurs sert à l'alimentation en énergie et à l'émission de la valeur de mesure.

15.3 **Caractéristiques**

Cf. attestation d'examen de type CE DEKRA 11ATEX0257 X

- Gamme de température ambiante :
- Variante IP66 : -25 °C à +60 °C

15.4 **Fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions**

Le présent avenant à l'attestation d'examen de type UE englobe :

- Transmitter type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variante IP66, avec la version de logiciel 3.06
- la mesure de l'oxygène (mesure de l'inertage) dans la plage de mesure 0 - 25 % (V/V) avec le capteur type TOX O2
- l'utilisation des sorties suivantes à des fins de sécurité :
  - Affichage
  - Sortie de la valeur de mesure 4-20 mA
- L'utilisation des accessoires suivants :
  - Adaptateur d'étalonnage GTR 210 aluminium (n° de commande 6086D)
  - Adaptateur d'écoulement GTR 210 inox (n° de commande 5408D)

Cet examen de type UE inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 50104 :

- Plage élargie pour l'examen « Stockage de l'appareil éteint » :
  - 25 °C à +60 °C
- Plage élargie de la température de fonctionnement : -25 °C à +60 °C
- Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré : 15 % Hr à 95 % Hr

16 **Rapport d'essai**

PFG n° 41300212P NIII du 08/10/2019

17 **Conditions spéciales d'utilisation**

- Cf. attestation d'examen de type CE DEKRA 11ATEX0257 X
- Les alarmes A1 et A2 doivent être configurées avec auto-maintien. Si les deux seuils d'alarme présentent la même direction (activation en cas d'augmentation ou de diminution de la concentration d'oxygène), la première alarme peut être configurée sans auto-maintien.

18 **Principales exigences de sécurité et de santé**

Les principales exigences de santé et de sécurité relatives à la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions sont couvertes par les normes listées à la section 9.

19 **Dessins et documents**

Les dessins et documents sont listés dans le rapport d'essai confidentiel.

---

Nous attestons par la présente la véracité de la traduction en regard de l'original allemand.  
En cas d'arbitrage seul le texte allemand est valable et fait foi.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 8 octobre 2019



---

Directeur

# Attestation d'examen de type UE

## Avenant 04

Dispositif ayant une fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions  
Directive 2014/34/UE

N° de l'attestation d'examen de type UE : **BVS 12 ATEX G 001 X**

Produit : **Gas Transmitter type GTR 210 Ex**

Fabricant : **ADOS GmbH**

Adresse : **Trierer Str. 23-25, 52078 Aachen, Allemagne**

Le présent avenant complète l'attestation d'examen de type CE n° BVS 12 ATEX G 001 X par les produits qui ont été définis, développés et construits conformément à la spécification de l'annexe à l'attestation. Les compléments sont définis dans l'annexe au présent certificat et dans la documentation afférente.

L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément à l'article 17 de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014, atteste que l'appareil satisfait aux principales exigences de sécurité et de santé pour la conception et la construction de produits destinés à être utilisés en atmosphères explosives conformément à l'Annexe II de la directive.  
Les résultats de l'examen sont consignés dans le rapport d'essai confidentiel n° PFG 41300212P NIV.

Les principales exigences de santé et de sécurité sont remplies en ce qui concerne la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions en tenant compte de :

**EN 60079-29-1:2016**  
**EN 50104:2010**  
**EN 50271:2010**

Si le numéro d'attestation est suivi du signe « X », l'annexe de la présente attestation avise de conditions spéciales pour la sécurité d'utilisation du produit.

La présente attestation d'examen de type UE concerne uniquement la conception et la construction des produits décrits.  
Des exigences supplémentaires de la directive qui ne sont pas couvertes par la présente attestation sont applicables au processus de production et à la distribution des produits.

Le repérage du produit doit comporter les indications suivantes :

**cf. DEKRA 11ATEX0257 X**

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 19 mai 2020

Signé: Kilisch

\_\_\_\_\_  
Directeur

13 **Annexe à l'**

14 **attestation d'examen de type UE**

**BVS 12 ATEX G 001 X**  
**Avenant 04**

15 **Description du produit**

15.1 **Objet et type**

Gas Transmitter type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variantes IP54 et IP66

15.2 **Description**

Motif de l'avenant :

Retrait des versions GTR 210 Standard et GTR 210 Comfort de l'attestation d'examen de type de l'UE

Modifications du matériel et du logiciel

Examen complémentaire selon la norme EN 60079-29-1:2016 (type de capteur VQ)

Nouveau capteur type IR combustible

Description du produit :

Le Transmitter type GTR 210 Ex est un appareil fixe destiné à la mesure des gaz combustibles dans le mélange avec l'air ou de l'oxygène. La mesure des gaz combustibles s'effectue avec un capteur de chaleur de réaction ou capteur à infrarouge. La mesure de l'oxygène s'effectue avec un capteur électrochimique. Une interface 4-20 mA à 3 conducteurs sert à l'alimentation en énergie et à l'émission de la valeur de mesure.

15.3 **Caractéristiques**

Cf. attestation d'examen de type CE DEKRA 11ATEX0257 X

- Gammes de température ambiante :
  - Variante IP54 : -25 °C à +55 °C
  - Variante IP66 : -25 °C à +60 °C

15.4 **Fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions**

La présente attestation d'examen de type UE englobe :

- Transmitter GTR 210 dans la version GTR 210 Ex dans les variantes IP54 et IP66 avec la version de logiciel 3.08
- pour la variante IP54 la mesure des n-alcanes de méthane à n-hexane ainsi que de l'hydrogène et de l'éthanol dans le mélange avec l'air dans une plage de mesure de 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type VQ
- pour la variante IP66 la mesure des n-alcanes de méthane à n-hexane ainsi que de l'hydrogène et de l'éthanol dans le mélange avec l'air dans une plage de mesure de 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type VQ
- pour la variante IP66 la mesure du méthane et du propane dans le mélange avec l'air dans une plage de mesure de 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type IR combustible
- pour la variante IP66 la mesure de l'oxygène (mesure de l'inertage) dans la plage de mesure 0 – 25 % (V/V) avec le capteur type TOX O2
- l'utilisation des sorties suivantes à des fins de sécurité :
  - Affichage
  - Sortie de la valeur de mesure 4-20 mA
- L'utilisation des accessoires suivants :
  - Adaptateur d'étalonnage GTR 210 aluminium (n° de commande 6086D)
  - Adaptateur d'écoulement GTR 210 inox (n° de commande 5408D)

Cet examen de type UE inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 60079-29-1 :

- Plage élargie de la température de fonctionnement : -25 °C à +60 °C
- Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré : 0 % Hr à 90 % Hr

Cet examen de type UE inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 50104 :

- Plage élargie pour l'examen « Stockage de l'appareil éteint » :  
-25 °C à +60 °C
- Plage élargie de la température de fonctionnement : -25 °C à +60 °C
- Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré : 15 % Hr à 95 % Hr

## 16 Rapport d'essai

PFG n° 41300212P NIV du 19/05/2020

## 17 Conditions spéciales d'utilisation

- Cf. attestation d'examen de type CE DEKRA 11ATEX0257 X
- Lors de la mesure de gaz combustibles, l'alarme supérieure doit être configurée avec auto-maintien.
- Lors de la mesure de l'oxygène, les deux alarmes doivent être configurées avec auto-maintien. Si les deux alarmes présentent la même direction (activation en cas d'augmentation ou de diminution de la concentration d'oxygène), la première alarme peut être configurée sans auto-maintien.
- Lors de la mesure de l'éthanol, les seuils d'alarme ne doivent pas être réglés au-dessus de 50 % LIE.
- Lors de l'utilisation du capteur IR, les temps de réglage  $t_{50}$  et  $t_{90}$  pour le propane sont plus importants que ce qui est prescrit dans la norme EN 60079-29-1. Ceci doit être pris en compte lors du réglage des seuils d'alarme.
- Après l'apparition du message « Surcharge du capteur » (capteur type VQ), avant de poursuivre l'utilisation de l'appareil, un ajustement du point zéro et de la sensibilité doit être pratiqué. Avant cela, l'appareil doit fonctionner au moins 1 heure dans l'air pur. L'ajustement doit être contrôlé régulièrement (p. ex. quotidiennement) jusqu'à ce qu'aucun écart significatif ne soit plus constaté.

## 18 Principales exigences de santé et de sécurité

Les principales exigences de santé et de sécurité relatives à la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions sont couvertes par les normes listées à la section 9.

## 19 Dessins et documents

Les dessins et documents sont listés dans le rapport d'essai confidentiel.

---

Nous attestons par la présente la véracité de la traduction en regard de l'original allemand.  
En cas d'arbitrage seul le texte allemand est valable et fait foi.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 19 mai 2020



\_\_\_\_\_  
Directeur

# Attestation d'examen de type UE

## Avenant 05

Dispositif ayant une fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions  
Directive 2014/34/UE

N° de l'attestation d'examen de type UE : **BVS 12 ATEX G 001 X**

Produit : **Gas Transmitter type GTR 210 Ex**

Fabricant : **ADOS GmbH**

Adresse : **Trierer Str. 23-25, 52078 Aachen, Allemagne**

Le présent avenant complète l'attestation d'examen de type UE n° BVS 12 ATEX G 001 X par les produits qui ont été définis, développés et construits conformément à la spécification de l'annexe à l'attestation. Les compléments sont définis dans l'annexe au présent certificat et dans la documentation afférente.

L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément à l'article 17 de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014, atteste que l'appareil satisfait aux principales exigences de sécurité et de santé pour la conception et la construction de produits destinés à être utilisés en atmosphères explosives conformément à l'Annexe II de la directive.  
Les résultats de l'examen sont consignés dans le rapport d'essai confidentiel n° PFG 41300212P NV.

Les principales exigences de santé et de sécurité sont remplies en ce qui concerne la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions en tenant compte de :

**EN 60079-29-1:2016**  
**EN 50104:2019**  
**EN 50271:2018**

Si le numéro d'attestation est suivi du signe « X », l'annexe de la présente attestation avise de conditions spéciales pour la sécurité d'utilisation du produit.

La présente attestation d'examen de type UE concerne uniquement la conception et la construction des produits décrits.  
Des exigences supplémentaires de la directive qui ne sont pas couvertes par la présente attestation sont applicables au processus de production et à la distribution des produits.

Le repérage du produit doit comporter les indications suivantes :

**cf. DEKRA 11ATEX0257 X**

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 10 janvier 2022

Signé: Kilisch

Directeur

- 13 **Annexe de l'**  
 14 **Attestation d'examen de type UE**

**BVS 12 ATEX G 001 X  
 Avenant 05**

- 15 **Description du produit**

- 15.1 **Objet et type**

Gas Transmitter type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variantes IP54 et IP66

- 15.2 **Description**

Motif de l'avenant :  
 Modification du logiciel et réexamen selon EN 50104:2019 et EN 50271:2018

Description du produit :

Le Transmitter type GTR 210 Ex est un appareil fixe destiné à la mesure des gaz inflammables dans le mélange avec l'air ou de l'oxygène. La mesure des gaz inflammables s'effectue avec un capteur de recalescence ou capteur infrarouge. La mesure de l'oxygène s'effectue avec un capteur électrochimique. Une interface 4-20 mA à 3 conducteurs sert à l'alimentation en énergie et à l'émission de la valeur de mesure.

- 15.3 **Caractéristiques**

- Cf. attestation d'examen de type UE DEKRA 11ATEX0257 X
- Gammes de température ambiante :
  - Variante IP54 : -25 °C à +55 °C
  - Variante IP66 : -25 °C à +60 °C

- 15.4 **Fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions**

Le présent avenant à l'attestation d'examen de type UE englobe :

- Transmitter GTR 210 dans la version GTR 210 Ex dans les variantes IP54 et IP66, avec la version de logiciel 3.10
- pour la variante IP54, la mesure des n-alcanes du méthane au n-hexane ainsi que de l'hydrogène et de l'éthanol en mélange avec l'air dans la plage de mesure 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type VQ
- pour la variante IP66, la mesure des n-alcanes du méthane au n-hexane ainsi que de l'hydrogène et de l'éthanol en mélange avec l'air dans la plage de mesure 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type VQ
- pour la variante IP66, la mesure du méthane et du propane en mélange avec l'air dans la plage de mesure 0 % LIE à 100 % LIE avec le capteur de type IR inflammable
- pour la variante IP66, la mesure de l'oxygène (mesure de l'inertage) dans la plage de mesure 0 – 25 % (V/V) avec le capteur de type TOX O2
- l'utilisation des sorties suivantes à des fins de sécurité :
  - Affichage
  - Sortie de la valeur de mesure 4-20 mA
- l'utilisation des accessoires suivants :
  - Adaptateur d'étalonnage GTR 210 aluminium (n° de commande 6087D)
  - Adaptateur d'écoulement GTR 210 inox (n° de commande 5408D)

Cet examen de type UE inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 60079-29-1 :

- Plage élargie de la température de fonctionnement : -25 °C à +60 °C
- Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré : 0 % Hr à 90 % Hr

Cet examen de type UE inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 50104 :

- Plage élargie pour l'examen « Stockage de l'appareil éteint » :  
-25 °C à +60 °C
- Plage élargie de la température de fonctionnement : -25 °C à +60 °C
- Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré : 15 % Hr à 95 % Hr

## 16 Rapport d'essai

PFG n° 41300212P NV du 10/01/2022

## 17 Conditions spéciales d'utilisation

- Cf. attestation d'examen de type UE DEKRA 11ATEX0257 X
- Lors de la mesure des gaz inflammables, l'alarme supérieure doit être configurée avec auto-maintien.
- Lors de la mesure de l'oxygène, les deux alarmes doivent être configurées avec auto-maintien. Si les deux alarmes présentent la même direction (activation en cas d'augmentation ou de diminution de la concentration d'oxygène), la première alarme peut être configurée sans auto-maintien.
- Lors de la mesure de l'éthanol, les seuils d'alarme ne doivent pas être réglés au-dessus de 50 % LIE.
- Lors de l'utilisation du capteur IR, les temps de réglage  $t_{50}$  et  $t_{90}$  pour le propane sont supérieurs à ce qui est prescrit dans la norme EN 60079-29-1. Ceci doit être pris en compte lors du réglage des seuils d'alarme.
- Après l'apparition du message « Surcharge du capteur » (capteur de type VQ), il convient de procéder à un ajustement du point zéro et de la sensibilité avant de continuer à utiliser l'appareil. Au préalable, l'appareil doit être exploité au moins 1 heure dans de l'air pur. L'ajustement doit être contrôlé régulièrement (p. ex. une fois par jour) jusqu'à ce que plus aucun écart significatif ne soit constaté.

## 18 Principales exigences de sécurité et de santé

Les principales exigences de santé et de sécurité relatives à la fonction de mesurage destinée à la protection contre les explosions sont couvertes par les normes listées à la section 9.

## 19 Dessins et documents

Les dessins et documents sont listés dans le rapport d'essai confidentiel.

Nous attestons par la présente la véracité de la traduction en regard de l'original allemand.  
En cas d'arbitrage seul le texte allemand est valable et fait foi.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 10 janvier 2022



Directeur

**1<sup>er</sup> avenant**  
**à l'attestation d'examen de type**  
**- détecteurs de gaz -**  
**PFG 19 G 005 X**

**Appareil :** Gas Transmitter type GTR 210  
**Fabricant :** ADOS GmbH  
**Adresse :** Trierer Str. 23-25, 52078 Aachen, Allemagne

L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH atteste que l'appareil satisfait aux exigences des normes

EN 50104:2019  
EN 50271:2018

en ce qui concerne la fonction de mesurage pour l'oxygène (mesure du manque et de l'excédent d'oxygène) dans la plage de mesure 0 - 25 %(V/V).

La certification inclut, sur la base de la norme DIN EN ISO/IEC 17065, un examen de type. Les résultats de l'examen de type et la construction de l'appareil sont consignés dans le rapport d'essai PFG n° 41300212P NV.

Si le numéro d'attestation est suivi du signe « X », l'annexe de la présente attestation avise de conditions spéciales pour la sécurité d'utilisation de l'appareil.

Le fabricant déclare la conformité des produits fabriqués avec la construction certifiée en appliquant le numéro de la présente attestation d'examen de type.

**DEKRA Testing and Certification GmbH**

Bochum, le 10 janvier 2022

Signé: Kilisch

\_\_\_\_\_  
Directeur

# 1<sup>er</sup> avenant à l'attestation d'examen de type PFG 19 G 005 X

## Description du détecteur de gaz

Le Transmitter type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variante IP66, est un appareil fixe destiné à la mesure de l'oxygène. La mesure s'effectue avec un capteur électrochimique. Une interface 4-20 mA à 3 conducteurs sert à l'alimentation en énergie et à l'émission de la valeur de mesure.

Motif de l'avenant :

Modification du logiciel et réexamen selon EN 50104:2019 et EN 50271:2018

## Protection contre les explosions

**cf. DEKRA 11ATEX0257 X**

## Conditions spéciales d'utilisation

- Les alarmes A1 et A2 doivent être configurées avec auto-maintien. Si les deux seuils d'alarme présentent la même direction (activation en cas d'augmentation ou de diminution de la concentration d'oxygène), la première alarme peut être configurée sans auto-maintien.

## Informations complémentaires

- La fonction de mesurage pour l'oxygène (mesure de l'inertage) ainsi que des versions de l'appareil pour les gaz inflammables au sens de la directive 2014/34/UE fait l'objet de l'attestation d'examen de type BVS 12 ATEX G 001 X.
- La présente attestation d'examen de type englobe :
  - Transmitter de type GTR 210 dans la version GTR 210 Ex, variante IP66, avec la version de logiciel 3.10
  - la mesure de l'oxygène (mesure du manque et de l'excédent d'oxygène) dans la plage de mesure 0 - 25 %(V/V) avec le capteur de type TOX O2
  - l'utilisation des sorties suivantes à des fins de sécurité :
    - Affichage
    - Sortie de la valeur de mesure 4-20 mA
  - l'utilisation des accessoires suivants :
    - Adaptateur d'étalonnage GTR 210 aluminium (n° de commande 6087D)
    - Adaptateur d'écoulement GTR 210 inox (n° de commande 5408D)
- L'examen de type inclut les écarts suivants par rapport aux conditions d'exploitation qui sont exigées par la norme EN 50104 :
  - Plage élargie pour l'examen « Stockage de l'appareil éteint » :
    - 25 °C à +60 °C
  - Plage élargie de la température de fonctionnement :
    - 25 °C à +60 °C
  - Plage élargie de l'humidité du gaz mesuré :
    - 15 % Hr à 95 % Hr

Nous attestons par la présente la véracité de la traduction en regard de l'original allemand.  
En cas d'arbitrage seul le texte allemand est valable et fait foi.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
Bochum, le 10 janvier 2022



Directeur